

CAPL du 02/07/2013

Mutations C au 01/09/2013: Déclaration liminaire

Monsieur le Président ,

Les agents de catégorie C subissent de plein fouet les mesures budgétaires que ce soit en terme de pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice annoncé à présent jusqu'en 2015 ,qu'en terme de suppressions d'emplois avec là aussi une annonce de 2400 nouvelles suppressions d'emplois aux finances pour 2014.

FO DGFIP dénonce :

- Les suppressions d'emplois avec comme conséquences directes :
 - le blocage des mutations, aucune arrivée et aucun départ en Moselle en C au 01/09/2013 dans la filière fiscale. La Moselle est un département fermé depuis plusieurs années aux agents C de la filière fiscale tant aux mutations, qu'aux premières affectations suite aux réussites aux concours.
 - la situation particulièrement critique des effectifs en Moselle qui fait apparaître sur les documents fournis pour cette CAPL :

un déficit de -11,8 agents C filière fiscale

un déficit de -14,1 agents C filière gestion publique

- La suppression du mouvement du 01/04/2014 pour les agents B et C de la filière gestion publique après la suppression du mouvement A du 01/03/2013.

FO-DGFIP rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent.

FO-DGFIP revendique :

- L'application immédiate du 8^{ème} échelon pour tous les agents C remplissant les conditions statutaires.
- Le maintien de 2 véritables mouvements de mutation par an.
- Le droit au retour dans le département d'origine pour les agents C promus par concours ou liste d'aptitude en catégorie B.

FO-DGFIP demande que cette CAPL soit en conséquence l'occasion de donner satisfaction aux demandes des agents sans avoir à attendre la prochaine échéance du 01/09/2014.

POUR FO-DGFIP plus que jamais exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes !

En réponse la Direction reconnaît la gestion bouleversée des mutations en terme de délais avec des mouvements bousculés et n'a pas davantage de réponse sur les modalités de mise en place effective du 8^{ème} échelon C.

Vous trouverez, au verso, les listes nominatives des trop rares gagnants !